



Le Loroux-Bottereau

**CONSEIL
MUNICIPAL**

2019

5 Février 2019

Procès-Verbal
En attente d'approbation

Le cinq février deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CORBET Paul, Maire.

Convocation : 30 Janvier 2019

Nombre de membres : en exercice : 28

convoqués : 28

présents : 21

CORBET Paul - BARRÉ Didier - MEILLERAIS-PAGEAUD Nathalie - ROUSSEAU Gérard - VIVANT Mathilde - ROCHET Bernard - LOUÉDEC Didier - LAUDRIEC Annick - CHATREAUX Céline - LE CONTEL Martine - COUILLAUD Romain - PAUVERT Maryvonne - HOUDIN Isabelle - GAUTIER Hervé - BARBIER Dominique - SÉCHER Réjane - RIVERY Emmanuel - POUPARD-GARDÉ Sylvie - AHOULOU Pierre - GOMBERT Martial - NIEL Claudie.

Étaient absents excusés : 4 - DAVIOT Amélie (pouvoir remis à Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD) - DE MIRANDA Myriam (pouvoir remis à Bernard ROCHET)) - LARCHER Valérie (pouvoir remis à Gérard ROUSSEAU) - DUPONT Willy (pouvoir remis à Didier LOUÉDEC).

Etaient absents non excusés : 3 - Véronique BLANCHÉ - GUILLOU Philippe - HUBA Sylvie

Secrétaire de séance : Pierre AHOULOU.

Présentation du Syndicat Mixte Loire et Goulaine

Thierry COIGNET, Président du Syndicat Mixte Loire et Goulaine, présentera les nouvelles compétences du Syndicat et les points de vigilance dans la répartition des compétences de chaque collectivité dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Présentation adressée à l'ensemble des conseillers par courriel.

• Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Novembre 2018

Sylvie POUPARD-GARDE fait remarquer :

- En page 8, sur la question du réaménagement du prêt garanti par la SA D'HLM des Marchés de l'Ouest, le nombre de votants est erroné. Il convient de lire 20 voix pour.
- En page 9 : il faut lire sur la remarque de Martial GOMBERT, en milieu de page : « ...envers des personnes qui se sont consacrées au fonctionnement.... »
- En page 7 : concernant le remarque de Romain COUILLAUD, il convient de lire «mais de ce cas, ce n'est pas qu'un choix économique. »

Aucune observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) ADMINISTRATION GENERALE

Présentations par Monsieur Le Maire

1.1. Autorisation d'engagement de dépenses avant le vote du budget

- **L'acquisition des anciens bâtiments de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire**
- **Les travaux du restaurant le Hall St Lazare**
- **Tranche optionnelle (Rue des Forges, Rue du Jeu de Paume)**

L'acquisition des anciens bâtiments de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire

Par délibération en date du 25 novembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition des bâtiments et espaces attenants appartenant à l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire sur le site du Loroux Bottereau.

Il est rappelé que le Pavillon Bernard Dupont rue Pierre Sécher n'est pas concerné par cette acquisition communale.

Le prix a été fixé à 2.625.000 euros pour une superficie cadastrale de 18.207 mètres carrés. L'H.I.S.L est tenu à l'obligation de dépollution des sols.

Aujourd'hui, l'ensemble du site va être remis à la Commune et l'acte sera signé début mars 2019 afin que la commune prenne possession des lieux.

Le financement sera assuré au moyen d'un prêt relais.

Le Conseil est invité à autoriser Monsieur Le Maire à souscrire un prêt relais et autoriser cette dépense d'investissement qui interviendra avant le vote du budget primitif 2019.

Travaux du Restaurant le Hall St Lazare

La commune, propriétaire du bâtiment loué au Hall St Lazare, va devoir assurer la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction après sinistre.

Ces travaux s'inscriront dans le montant de l'indemnité versée par l'assurance.

Afin de pouvoir payer les premières dépenses (maîtrise d'œuvre) pour le lancement le plus rapidement possible de la consultation, le conseil est invité à autoriser la dépense avant le vote du budget primitif.

Travaux Rue des Forges

Ces travaux qui sont engagés pour un montant estimatif de 250 K euros font partie d'une tranche optionnelle dans le marché passé avec les entreprises AUBRON MECHINEAU en 2017 pour l'aménagement du centre-ville et de la rue d'Anjou. Ils requièrent une autorisation de dépense avant le vote du budget s'agissant d'une dépense nouvelle.

Un financement de 350 K euros a été fléché pour cette opération à la commission finances du 8 novembre 2018.

DEBAT

Vote : à l'unanimité

1.2. Présentation du Programme Local de l'Habitat

Présentation des orientations du Programme Local de l'Habitat réalisée par la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

A l'issue de cette présentation, le Conseil Municipal est invité à donner son avis.

Powerpoint : joint par courriel.

DEBAT

Vote : à l'unanimité

1.3. Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

La modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire porte principalement sur les points suivants :

- La définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du commerce et soutien aux activités commerciales, au sein de la compétence obligatoire de développement économique,
- En compétence optionnelle : la politique du logement et du cadre de vie,
- Les compétences facultatives suivantes : Gestion des transports des scolaires vers les équipements structurants culturels, sportifs et de loisirs ; Politique enfance ; Politique de promotion du territoire ; Sécurité, défense et ordre public.

Délibération de la Communauté de Communes Sèvre et Loire en pièce annexe.

DEBAT

Martial GOMBERT fait préciser que sur la gestion des transports scolaires en particulier, il s'agit réellement d'une mesure de solidarité entre les communes.

Paul CORBET : sur la politique enfance, il convenait de repréciser les nouvelles compétences de la CC SL (Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles, coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire, soutien et partenariat avec les associations et institutions à caractère éducatif d'accueil et d'accompagnement à la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité dont le rayonnement est communautaire), et supprimer des compétences, telles que le soutien au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED), et le soutien et partenariat avec des établissements scolaires pour les classes de perfectionnement et d'adaptation, les collèges et leurs associations.

Vote : à l'unanimité

II°) FINANCES

Présentations par Didier BARRE

2.1. Marché de travaux pour la réalisation de la tranche 2 de la Rue de la Loire

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature des marchés de travaux pour la réalisation de la tranche 2 de la Rue de la Loire jusqu'au giratoire de la gendarmerie.

La consultation des entreprises a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, sur la base d'une estimation de 389 879 euros HT dont l'analyse sera présentée à la commission Bâtiment-Voirie-Réseaux le jeudi 31 Janvier 2019.

Lot	Désignation	Offre économiquement la plus avantageuse	Montant de l'offre HT	Montant de l'offre TTC
1	Terrassements / Voirie / Signalisation / Mobilier	Charier TP	334 763,91 €	401 716,69 €
2	Assainissement Eaux Pluviales	Atlass	40 891,50 €	49 069,80 €
3	Aménagements paysagers	Entreprise Nouvelle de Paysage	20 435,20 €	24 522,24 €
	Total lots		396 090,61 €	475 308,73 €

Un financement de 400 K euros a été fléché pour cette opération à la Commission du 8 novembre 2018.

DEBAT

Didier BARRE précise que sur les travaux de la Rue des Forges, le montant investi (250K) sera moindre que le montant initialement prévu (350K). Le début des travaux devrait avoir lieu fin février jusqu'à fin mars

Le différentiel viendra en compensation sur les travaux sur la Rue de la Loire.

2.2. Groupement de commandes Voirie Réseaux et Signalétique

Afin d'optimiser le prix d'achat des produits et prestations de voirie, de réseaux, de signalétique, il vous est proposé d'adhérer à un groupement de commande avec la Communauté de Communes et les communes membres (hormis St Julien).

La coordination du groupement sera assurée par la Communauté de Communes qui lancera une consultation sous forme d'appel d'offres pour un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans renouvelable pour une durée de un an maximum.

Cette procédure, au-delà de l'effet d'échelle, présente les intérêts pratiques suivants :

- Respect de la procédure des marchés publics en évitant des consultations ponctuelles permettant ainsi des gains de temps pour les services
- Souplesse dans le fonctionnement du marché qui se limite à passer des bons de commande auprès de l'entreprise retenue dans une fourchette comprise entre un

minimum et un maximum annuel défini par chaque commune en fonction de l'estimation de ses propres besoins.

A titre d'exemple, voici les principales prestations: les enduits, le curage de fossés, l'hydrocurage, les diagnostics amiante sur les revêtements et réseaux et la signalétique verticale et horizontale.

Le conseil doit également désigner un représentant titulaire et un suppléant pour participer à la commission d'appel d'offres.

DEBAT

Vote : à l'unanimité

Présentation par Amélie DAVIOT

2.3. Tarifs Printemps des Sports

Dans le cadre de l'organisation du projet « Printemps des Sports », piloté par le Conseil Départemental, et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, qui aura lieu aux vacances d'avril 2019, le Conseil Municipal est invité à approuver les tarifs, proposés par le Conseil Départemental sur les mêmes bases que l'an passé.

Cette proposition ayant déjà été approuvée par la Commission Enfance jeunesse et Vie scolaire.

↓ Durée du stage ↓	GRILLE TARIFAIRE STAGE MULTICLUBS 2019							
	QUOTIENT FAMILIAL							
	jusqu'à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2101 à 2400	2401 et +
3 jours (CE1 à 3 ^{ème})	20,00 €	29,00 €	38,00 €	47,00 €	56,00 €	65,00 €	74,00 €	83,00 €
4 jours (CE1 à 3 ^{ème})	28,00 €	38,00 €	47,00 €	56,00 €	65,00 €	74,00 €	83,00 €	92,00 €
5 jours (CE1 à 3 ^{ème})	35,00 €	46,00 €	56,00 €	66,00 €	76,00 €	86,00 €	96,00 €	106,00 €
6 jours (CE1 à 3 ^{ème}) *	40,00 €	58,00 €	71,00 €	84,00 €	97,00 €	110,00 €	123,00 €	136,00 €
7 jours (CE1 à 3 ^{ème}) *	44,00 €	60,00 €	74,00 €	88,00 €	102,00 €	116,00 €	130,00 €	144,00 €
8 jours (CE1 à 3 ^{ème}) *	54,00 €	70,00 €	86,00 €	102,00 €	118,00 €	134,00 €	150,00 €	166,00 €
5 jours (4 ^{ème} à 1 ^{ère}) ADOS + Val'Aventure	45,00 €	64,00 €	83,00 €	102,00 €	121,00 €	140,00 €	159,00 €	178,00 €

DEBAT

Bernard ROCHET précise que les communes d'accueil seront les communes du Loroux-Bottereau et de Mouzillon. Les centres d'activités auront lieu sur les communes de Saint Julien de Concelles, Mouzillon et le Loroux Bottereau.

25 associations ont répondu présentes. La capacité d'accueil pourra être doublée en ouvrant les inscriptions sur l'ensemble du territoire.

Vote : à l'unanimité

III°) BATIMENTS VOIRIE RESEAUX ESPACE RURAL

Présentations par Gérard ROUSSEAU

3.1. Cession de parcelle Rue de l'Albizzia – Pé Bardou

Les propriétaires des parcelles cadastrées BE n°156 et n°160, souhaitent pouvoir se porter acquéreur du terrain situé devant leur propriété et faisant partie du domaine privé communal. Ce terrain est aujourd'hui aménagé et entretenu par eux.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 40 m² n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Cette acquisition se fera sur la base de 25 euros du m², dans la limite des 5 mètres jouxtant la propriété, et 1 euros le m², au-delà. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.



DEBAT

Vote : à l'unanimité

3.2. Cession Place du Vieux Four – Pé Bardou

Les propriétaires des parcelles cadastrées BX n°112, n°130, n°128 et n°129, souhaitent pouvoir se porter acquéreur du chemin communal traversant ces 4 parcelles.

Ce chemin est entretenu par eux depuis de longues années et ne dessert aucune autre propriété.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 68 m² n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Cette acquisition se fera sur la base de 25 euros du m², dans la limite des 5 mètres jouxtant la propriété, et 1 euros le m², au-delà. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession.



DEBAT

Vote : à l'unanimité

3.3. Les Perrines

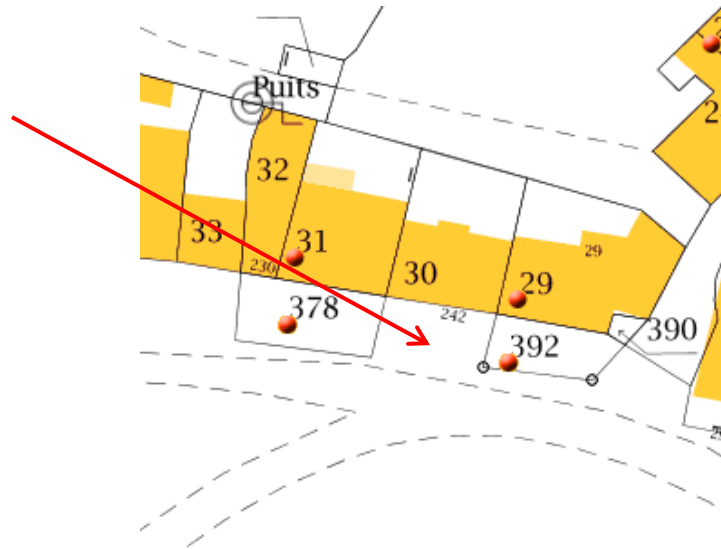
Les propriétaires de la parcelle cadastrée BE n°30, souhaitent pouvoir se porter acquéreur du terrain situé devant leur propriété et faisant partie du domaine privé communal.

Ce terrain constitue une dent creuse au vu des parcelles précédemment cédées (BE n°378 et BE n°392).

Cette parcelle d'une superficie d'environ 63 m² n'est pas encore cadastrée et devra faire l'objet d'un bornage par un géomètre.

Cette acquisition se fera sur la base de 25 euros du m², dans la limite des 5 mètres jouxtant la propriété, et 1 euros le m², au-delà. Les frais de géomètre et les frais d'actes seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette cession, sous réserve de l'avis favorable de la Communauté de Communes pour le déplacement du poteau incendie.



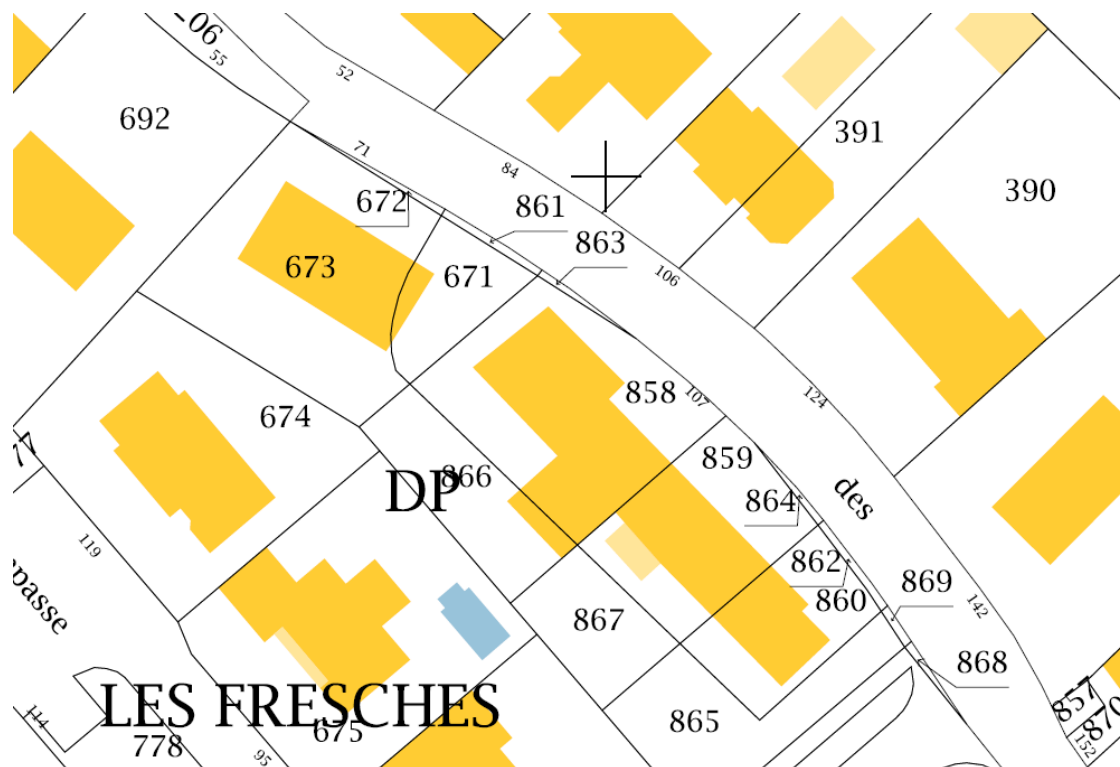
DEBAT

Vote : à l'unanimité

3.4. Acquisition de deux parcelles Rue des Fresches pour mise à l'alignement de la voie communale

Il vous est proposé l'acquisition des parcelles cadastrées DP n°861 et n°863 pour la mise à l'alignement de la voie communale Rue des Fresches, de respectivement 8 m² et 5 m².

Le prix d'acquisition est fixé à 1 euro le mètre carré.



DEBAT

Vote : à l'unanimité

IV°) ACTION SOCIALE - SANTE

Présentation par Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD

4.1. Demandes de subventions (Maison Relais – Pavillon Bernard Dupont)

Immobilière Podeliha, bailleur HLM qui remplace le groupe « La Nantaise d'Habitation » sur le territoire du vignoble, envisage l'acquisition/reconversion du Pavillon Bernard Dupont rue Pierre Sécher, propriété de l'Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire. Celui-ci a proposé la création d'un projet « maison relais » dont l'ouverture a été autorisée par l'Etat pour 18 places.

La maison relais est un habitat communautaire avec des lieux collectifs destiné à répondre aux besoins de prise en charge des personnes fragiles socialement et psychologiquement ne trouvant pas de solution pérenne. Le fonctionnement serait assuré par l'association St Benoît Labre avec la présence d'hôtes pour l'accompagnement des personnes.

Pour soutenir ce projet financièrement qui nécessite pour Podeliha des travaux de reconversion importants du bâtiment (1 456 K euros) hors coût d'acquisition, la Commune peut apporter son soutien en mettant à disposition de Podeliha la réserve foncière rue du Bois-Ferry derrière le Pavillon Bernard Dupont. Ce périmètre pourrait accueillir une douzaine de logements sous forme de maisons de ville reliées par une zone verte à l'arrière de la maison relais. La conception n'est pas à l'ordre du jour et serait étudiée avec la Commune.

Si cette opération retient votre attention, La Commune peut bénéficier de subventions de la part de l'Etat et du Conseil Départemental :

- de la part du Conseil Départemental au titre du soutien aux territoires, les dépenses éligibles tiennent compte de la valeur du foncier cédé au bailleur social (prix d'achat auquel on ajoute l'indice du coût de la construction, des travaux de démolition, et de viabilisation pouvant le cas échéant intégrer la réfection /élargissement de la rue du Bois Ferry),
- de la part de l'Etat, au titre du fonds de soutien à l'investissement public dans le cadre du contrat de ruralité signé avec l'Etat et l'intercommunalité en 2016. Le montant attendu est tributaire de la répartition d'une enveloppe au niveau de la CCSL.

DEBAT

Sylvie POUPARD-GARDE pose la question du montant des acquisitions des terrains.

Claude ROBIN répond que le prix d'acquisition serait au maximum de 400 K.

Martial GOMBERT fait remarquer que c'est un beau projet, il aurait été judicieux de joindre le plan à la question. Quelle serait la forme urbaine ? la superficie ? quid du cheminement piétonnier ? conservation d'ilots verts ?

Nathalie MEILLERAIS-PAJAUD répond que le projet dans sa globalité comprendrait une maison relais de 18 places, des petites maisons en R+1, sur une superficie de 1 200 m², avec conservation d'espaces verts en cœur d'ilots.

Le cheminement piétonnier est conservé, tel qu'il existe actuellement.

Pour précision, c'est la collectivité qui doit faire la demande de subvention, et non le bailleur.

Vote : à l'unanimité

V°) RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD

5.1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Il y a lieu de tenir compte des créations et des suppressions :

Création	Temps travail	Suppression	Temps travail	Motif	Date effet
Emploi permanent					
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (C2)	28,10/35 ^{ème}	Intégration grade ATSEM	01/03/2019
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (C2)	35/35 ^{ème}	Mutation	01/03/2019
		Adjoint technique territorial (C1)	16,65/35 ^{ème}	Licenciement suite inaptitude	01/03/2019
		Adjoint technique territorial (C1)	8,45/35 ^{ème}	Mutation	01/03/2019
		Adjoint d'animation territorial (C1)	28/35 ^{ème}	Avancement de grade	01/03/2019
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème}			Poste chef de cuisine	15/04/2019
Adjoint technique territorial (C1)	11,23/35 ^{ème}	adjoint technique territorial (C1)	9,20/35 ^{ème}	Périscolaire	01/03/2019
10 adjoints d'animation territorial (C1)	3,39/35 ^{ème} à 35/35 ^{ème}			Pérennisation organisation Maison de l'Enfance	01/03/2019

Par ailleurs, il y a lieu de modifier :

- la délibération en date du 13/11/2012 - n°DB131112-04 créant un poste d'attaché territorial contractuel (direction du service communication, culture-animation etc.) afin de pérenniser le poste. La rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 558, l'indice majoré 473,
- la délibération en date du 07/02/2012 – n°DB070212-16B concernant la rémunération du poste d'attaché territorial (mise en œuvre des actions développement durable, animation des réflexions aménagement, etc.) : indice brut 642, l'indice majoré 537.

Cf page suivante

ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Poste permanent

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS 01/12/2018		EFFECTIFS 01/03/2019		DONT TNC	
		BUDGÉTAIRES	POURVUS	BUDGÉTAIRES	POURVUS	01/12/2018	01/03/2019
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Attaché principal	A	1	1				
Attaché (<i>dont 2 CDD</i>)	A	3	3				
Rédacteur ppal 1 ^{ère} cl	B	1		-1			
Rédacteur ppal 2 ^{ème} cl.	B	2	2				
Rédacteur	B						
Adjoint adm ppal 1 ^{ère} cl.(1 CDI)	C	4	4				
Adjoint adm ppal de 2 ^{ème} cl.	C	5	5				
Adjoint administratif territorial	C	4	4			3	3
TOTAL		20	19	-1		3	3
SECTEUR TECHNIQUE							
Technicien principal 1 ^{ère} cl.	B	0	0				
Technicien principal 2 ^{ème} cl.	B	3	3				
Technicien	B	0	0				
Agent de maîtrise principal	B	3	3				
Agent de maîtrise	C	3	3	+1			
Adjoint technique ppal 1 ^{ère} cl.	C	4	3				
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} cl.(1 CDI)	C	16	11	-2		8	
Adjoint technique.(1 CDI)	C	27	21	-2	-1	14	13
TOTAL		56	44	-3	-1	24	13
SECTEUR SOCIAL							
Médecin hors classe(CDI)	A	1	1			1	1
Éducateur ppal jeune enfant (CDI)	B	1	1				
Éducateur jeune enfant(CDI)	B	1	1			1	1
Infirmière classe supérieur(CDI)	B	1	1			1	1
Auxiliaire puériculture ppal 1 ^{er} cl. (CDI)	B	2	2			2	2
A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} Cl.	C	1	1			1	1
A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} cl.	C	4	4			3	3
TOTAL		11	11			9	9
SECTEUR CULTUREL							
Assistant conservation ppal 2 ^{ème} cl.	B	1	1				
Adjoint patrimoine ppal 1 ^{ère} cl.	C	1	1			1	1
Adjoint patrimoine ppal 2 ^{ème} cl.	C	1	1			1	1
TOTAL		3	3	0	0	2	2
POLICE MUNICIPALE							
Brigadier –chef principal	C	1	1				
TOTAL		1	1	0	0	0	0
ANIMATION							
Adjoint animation ppal 2 ^{ème} cl.(3 CDI)	C	5	5			3	3
Adjoint animation (3 CDI)	C	12	12	+10	+10	9	14
TOTAL		17	17	+10	+10	12	17
TOTAL GÉNÉRAL							
		108	95	6	9	48	44

ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Poste non permanent

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique territorial	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1
SECTEUR CULTUREL				
Adjoint du patrimoine territorial	C	1	1	1
TOTAL		1	1	1
ANIMATION				
Animateur	B	1	1	
Adjoint animation territorial	C	8	8	7
TOTAL		10	9	7
TOTAL GÉNÉRAL		12	11	9

DEBAT

Claude ROBIN précise, concernant les délibérations, qu'il s'agit pour la première, d'un renouvellement de contrat, pour la seconde, il s'agit d'une augmentation accordée à un agent qui changera d'orientation au mois d'octobre et qui a accepté de rester en poste jusqu'à cette date pour la mise en œuvre de la modification du PLU, et modifications globales du PLU et PLUI.

Vote : 24 voix pour et une abstention (Hervé GAUTIER)

VI°) INFORMATIONS

1- Réalisation d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 € auprès de la Banque Postale

2- Assurance des risques statutaires

La Collectivité était titulaire d'un contrat garantissant « les risques statutaires du personnel » (décès, accident du travail et incapacité de travail) auprès du cabinet PILLIOT compagnie CBL, qui a dénoncé le contrat au 31 décembre 2018.

Le taux applicable à ce contrat était fixé à 4,48%, pour un coût global annuel s'élevant à 44 491 euros.

Après consultation, le nouveau contrat a été attribué à la Société SMACL, pour les garanties décès, accident de travail et maladie professionnelle, pour un taux de 1,62%, et un coût global annuel de 16 088 euros par an (sur 3 ans).

La collectivité s'auto-assure pour les garanties de maladie ordinaire, congés de longue maladie, et maladie de longue durée.

VII°) QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Questions du groupe « Réalisons Ensemble le Loroux »

« 1- Avancée régulière des tunnels plastiques sur notre territoire : L'aménagement des maraîchages ne cesse de progresser sur notre territoire : Les Nocés, le Claray, Le Breil, la Guittière, le Rosier....

Nous ne pouvons que regretter que cela se fasse au détriment de nos rangs viticoles et de notre cadre de vie, cadre de vie qu'il serait bon de maintenir pour nos habitants et l'économie touristique.

Comment envisagez-vous de lutter contre ces nuisances visuelles et environnementales. »

Dominique BARBIER fait remarquer que le développement du maraîchage sur les terres agricoles modifie les paysages, entraîne une augmentation du prix du foncier agricole et réduit les terres de polyculture.

Se pose ainsi la question des moyens dont dispose la collectivité pour infléchir cette tendance afin de ne pas dénaturer les paysages.

Dominique BARBIER préconise qu'il y ait une prise de position des élus du vignoble auprès du Préfet.

Paul CORBET fait également remarquer qu'en zone agricole du P.L.U, on ne peut pas s'opposer à l'implantation de serres. Des prescriptions environnementales pourront être imposées par le Préfet pour les projets importants soumis à autorisation après enquête publique comme celui concernant le secteur compris entre les villages des Noisettes et Breil.

D'autre part, le maraîchage est une activité agricole avec des productions sous label Bio; les grands tunnels par opposition aux cultures de plein champ limitent les maladies sur les plantes et sont adaptés pour la production légumière nécessaire à l'alimentation des populations.

Claudie NIEL fait une distinction entre les monocultures et les petites productions diversifiées en circuit court.

Emmanuel RIVERY souligne la contradiction entre le développement intensif des serres et les orientations touristiques du PLUI. Il faudrait trouver un équilibre entre les besoins du maraichage et la protection de l'identité paysagère.

Didier LOUEDEC fait un parallèle avec les obligations qui s'imposent aux constructions dans les zones d'activités.

Martial GOMBERT évoque l'altération des paysages dans la vallée de la Loire au niveau de Mauves. Il convient de privilégier le cadre de vie, ce qui fait aussi notre attractivité.

Concrètement, on peut agir au niveau des orientations du futur PLUI, sensibiliser les maraichers en utilisant les préconisations de la Charte paysagère élaborée par la Chambre de l'Agriculture, faire des remarques auprès du Commissaire-enquêteur dans le cadre des enquêtes publiques afin que le Préfet mette des prescriptions paysagères.

« 2- Le projet d'élevage de canards : Suite à la vente du terrain de Rivaud, la mise en place d'un élevage de canards était en cours.

Où en est ce projet afin d'en informer les populations des hameaux voisins. »

Ce projet a été abandonné. Toutefois, Dominique BARBIER précise que les conséquences en termes de nuisances étaient limitées dès lors qu'il ne s'agissait pas d'un élevage de canards à viande, mais d'un élevage sur litière paillée dédié à la production d'œufs.

Tel ne sera pas le cas du projet en cours d'enquête sur la Commune du Landreau.

« 3- l'impact de l'installation de Goodman : si on peut se réjouir de la commercialisation du foncier de la ZA du Plessis, l'arrivée de l'australien Goodman pose question dans la mesure où l'activité envisagée (la logistique) va générer énormément de trafic routier sur des routes déjà très empruntées. Cet aspect du sujet a-t'il été mesuré et anticipé ? »

Martial GOMBERT demande si l'on a anticipé la forte augmentation du trafic routier généré par l'implantation d'une plateforme logistique sur la zone du Plessis.

Celui-ci fait une distinction entre les activités productives et ce type d'activité de services qui génère principalement des flux de distribution.

Paul CORBET répond que ce type de service est en adéquation avec le développement de l'e-commerce et correspond aux besoins du bassin économique nantais en pleine évolution.

Quant aux infrastructures routières, le département n'envisage pas la création de nouvelles voies; toutefois, il évalue régulièrement le trafic (6 000 voitures jour sur la RD 115) et détermine sa politique en conséquence. Un camion correspond en termes de pollution à 3 voitures.

Les difficultés sont plus à craindre dans la traversée des communes du Maine et Loire qui ne sont pas déviées. Il reconnaît l'anticipation dont ont fait preuve les élus du Loroux lorsqu'ils ont soutenu la déviation du bourg dans les années 80.

« 4- le projet d'école Berlioz : le projet d'installation d'une école Montessori sur Le Loroux a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en 2018 et été annoncé comme projet structurant lors des vœux de la Municipalité. Or, le quotidien Ouest France, dans son édition du 17 janvier ("Ecole Berlioz, le rêve vire au cauchemar), révélait qu'aucun des 20 projets portés par cette association n'a abouti, les promesses de financement via des fonds européens étant tout simplement trompeuse. Avez-vous des informations concernant celui du Loroux. Et si malheureusement, le projet lorouxain échouait lui aussi, que deviendrait le foncier qui devait être vendu à l'association par la Communauté de Communes ? »

Paul CORBET aborde le sujet sous l'angle de la destination de l'espace qui aurait pu être dévolu à l'implantation de l'école « Berlioz » au regard de la reconfiguration probable de ce secteur en raison du projet de déplacement des écoles « Ste Anne/St Jean Baptiste » sur le site du Collège Notre Dame ainsi que de l'évolution du site occupé par l'entreprise Bourgoin. Il s'agira d'une réflexion qui entrera dans les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) dans le cadre de la révision du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) si la compétence est transférée, ou du PLU dans le cas contraire.

Martial GOMBERT souligne à nouveau l'intérêt de préserver ce cadre naturel de grande qualité.

VII°) INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Commission Communication et Information

La prochaine fête du marché aura lieu le **jeudi 14 février 2019** avec vin chaud, musique; une quinzaine d'exposants seront présents.

Rappel également sur le marché du dimanche.

Grand débat : **réunion le 7 mars 2019** : tables rondes de 8 à 10 personnes, autour de 5 grands thèmes : Démocratie et citoyenneté, Organisation de l'Etat et des services publics, Fiscalité et dépenses publiques, Transition écologique, Amélioration de la vie quotidienne.

Inscription jusqu'au 2 mars auprès du secrétariat général pour ceux ou celles qui souhaiteraient être animateur ou rapporteur.

Début de réunion à 19h, animée par Didier LOUEDEC et Martial GOMBERT.

21h : temps de mise en commun des rapporteurs par thèmes.

21h15 : plénière pour valider les choix retenus, les propositions seront écrites sur portable et retransmises sur grand écran en direct.

Les propositions seront ensuite remontées au Gouvernement suivant les possibilités mises en place.

Le cahier de doléances est ouvert en mairie depuis début janvier.

Prochaine Permanence « Elus dans les villages » : **samedi 2 mars à 10h30** – secteur du Beugnon.

Le guide des associations sera distribué semaine 8, à partir du 20 février.

Prochaine commission Communication et Information le **mercredi 13 février 2019**.

Commission Sports et Vie Associative

La prochaine commission chemins de randonnées est fixée le **lundi 18 février à 18h30**, en présence de Peggy GASTINEAU, de l'office de tourisme, pour un compte rendu de la balade effectuée sur le nouveau chemin de randonnées.

Pour information, la piscine a été fermée sur le mois janvier, pour des problèmes de ventilation. Une prochaine fermeture devrait avoir lieu le 18 février, puis les 1, 2, 3 et 4 avril pour régler ces problèmes de ventilation (prise en charge des travaux qui s'élèvent à 30 000 euros environ par l'entreprise, dans le cadre d'un contrat de maintenance).

Commission Culture Animation et Vie Associative

Spectacle son et lumière au clocher le **samedi 2 mars à 19h30**.

Exposition ART SWANNE, sculptrice, du 6 mars au 27 Mars 2019 – Art Apéro autour de l'artiste le **samedi 9 mars, à 11h, en mairie**.

Commission Action sociale et Santé

Soirée débat avec Europa Donna, au cinéma, le **Jeudi 7 mars 2019**.

Soirée organisée par l'association AVAV avec le CHU de Nantes, le **vendredi 8 mars à 19h**, à la Salle Rabelais, sur le don d'organes de son vivant.

Le prochain CCAS est fixé le **jeudi 28 février 2019**.

Commission Finances

La commission des finances est fixée le **jeudi 21 février 2019**.

VIII°) QUESTIONS DIVERSES

Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain, merci de bien vouloir faire vos retours sur vos éventuelles possibilités de permanences au secrétariat général.

Fin de la séance à 22h45
Prochain Conseil Municipal le mardi 12 Mars 2019
